

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 mai 2005  
(convocation du 13 mai 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel  
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise  
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent  
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard  
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry  
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)  
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel  
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert  
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick  
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**PESSAC - Rue Eugène et Marc Dulout - Aménagement du Pôle Intermodal -  
Cession par Réseau Ferré de France à la Communauté Urbaine de la parcelle  
 cadastrée BR 953 - Autorisations - Décision**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2004/364 du 28 mai 2004, le Conseil de Communauté a autorisé son Président à engager les négociations foncières avec les partenaires de l'opération d'aménagement du Pôle Intermodal de Pessac.

Il convient de rappeler qu'avec l'arrivée du Tramway en gare de Pessac et pour mieux prendre en compte l'évolution des transports ferroviaires, l'actuelle gare de Pessac sera démolie et reconstruite au sein du Pôle Intermodal qui s'inscrit dans des emprises foncières situées entre la voie ferrée et la rue Eugène et Marc Dulout et appartenant pour partie à la Communauté Urbaine, à la SNCF (gare existante), et à Réseau Ferré de France.

Dans le cadre de cette opération, Réseau Ferré de France s'est engagé à céder à la Communauté Urbaine une emprise foncière de 4 962 m<sup>2</sup> constituant l'ancienne halle aux marchandises de la gare et cadastrée section BR 953 issue de la parcelle cadastrée section BR 388, propriété de la SNCF, sur la base d'un prix de deux cent quarante huit mille cinq cent vingt six euros (248 526 euros) hors taxes, conforme à l'estimation des Services Fiscaux de la Gironde en date du 3 septembre 2004.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à signer avec Réseau Ferré de France la promesse synallagmatique de vente au terme de laquelle la Communauté Urbaine acquiert une emprise foncière d'une superficie de 4 962 m<sup>2</sup>, cadastrée section BR 953, située rue Eugène et Marc Dulout à Pessac, moyennant le versement d'un prix de deux cent quarante huit mille cinq cent vingt six euros (248 526 euros) hors taxes, conforme à l'estimation domaniale précitée.

- à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

## **B – DECIDER**

Que le montant de la dépense résultant de cette acquisition sera ventilé et imputé comme suit :

- . au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 21, article 2115, fonction 8220, CRB D 320, programme TAB02, pour une emprise de 1 670 m<sup>2</sup> correspondant à l'aménagement de l'espace intermodal,
- . au budget annexe des Transports de l'exercice en cours, chapitre 21, article 21150022, CRB H340, programme TW 20A, pour une emprise de 3 292 m<sup>2</sup> correspondant à la jonction du tramway avec le Pôle Intermodal.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
8 JUIN 2005

M. PIERRE BRANA

